

## Règlement complet de l'opération commerciale : **Célébrons les mamans avec CEWE Photo**

### **Société organisatrice :**

CEWE (ci-après la « **Société Organisatrice** »), SAS inscrite au RCS de NANTERRE sous le n° B 325 695 260, au capital social de 1.100.000 euros, dont le siège social est situé 4 avenue Laurent Cély - 92600 Asnières sur Seine.

### **1. Dénomination de l'Opération commerciale**

L'opération commerciale est intitulée Célébrons les mamans ou l'Opération dans la suite du règlement.

### **2. Déroulement de l'Opération**

La durée de l'Opération s'étend du 27 avril 2018 au 27 mai 2018 inclus. Tous les jours, les utilisateurs pourront venir jouer en grattant une case « Découvrez pour voir si vous avez gagné » du jeu concours instant gagnant sur la période du 27 avril 2018 (à partir de 09h) au 27 mai 2018 inclus. Ils auront l'opportunité de gagner des produits photo à personnaliser CEWE Photo, un appareil photo Ricoh Theta SC 360° ou un séjour en famille Homai Campins Villages. Le jeu concours sera disponible sur le site CEWE-Photo.fr

Le tirage au sort sera effectué de façon automatique via le module instant gagnant entre le 27 avril 2018 et le 27 mai 2018. Les gagnants verront apparaître une fenêtre mentionnant « gagné » + le lot accordé. Ils devront donc retenir le code promotionnel ou le lot qu'ils ont gagné. Les personnes ayant perdu, verront apparaître le message « perdu ». Ils auront néanmoins la possibilité de rejouer une fois en partageant le jeu sur FacebookK. Cf le descriptif des lots défini à l'article 6.

### **3. Périmètre géographique de l'Opération**

France métropolitaine

### **4. Produits objet de l'Opération**

L'Opération concerne le jeu concours Instant Gagnant sur le site CEWE-Photo.fr (ci-après les « *Produits* ») effectué par l'intermédiaire d'un module instant gagnant mis à disposition sur le site CEWE-photo.fr.

### **5. Participants**

La participation à l'Opération est ouverte aux personnes physiques majeures, ou mineures, résidant en France Métropolitaine.

### **6. Lot pour l'Opération**

Les lots gagnants de la loterie de l'opération commerciale sont :

- **Cinq codes coupons de 30% de remise sur tout le site CEWE-Photo.fr utilisable grâce à un code unique qui sera communiqué au gagnant** (1) Offre valable sur tout le site jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Si votre panier comporte des produits de catégories différentes (exemple : un LIVRE PHOTO CEWE® et un Calendrier CEWE®), la remise

s'applique alors uniquement sur la catégorie produit dont le montant est le plus élevé. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.

- **Dix codes coupons de 50% de remise sur tout le site CEWE-Photo.fr utilisables grâce à des codes uniques qui seront communiqués aux gagnants** (1) Offre valable sur tout le site jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Si votre panier comporte des produits de catégories différentes (exemple : un LIVRE PHOTO CEWE® et un Calendrier CEWE®), la remise s'applique alors uniquement sur la catégorie produit dont le montant est le plus élevé. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- **Six codes coupons d'une valeur de 34.95€ valables pour commander une livre photo CEWE A4 panorama, couverture rigide, papier satiné, 26 pages utilisables sur le site CEWE-Photo.fr grâce à des codes uniques qui seront communiqués aux gagnants** (1) Offre valable sur la catégorie Livre Photo et sur le produit cité ci dessus jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- **Quatre codes coupons d'une valeur de 26.95€ valables pour commander un lot de 32 tirages rétros brillants utilisables sur le site CEWE-Photo.fr grâce à des codes uniques qui seront communiqués aux gagnants** (1) Offre valable sur la catégorie Tirages Créatifs et sur le produit cité ci dessus jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- **Deux codes coupons d'une valeur de 14.95€ valables pour commander un mug photo panorama utilisables sur le site CEWE-Photo.fr grâce à des codes uniques qui seront communiqués aux gagnants** (1) Offre valable sur la catégorie cadeaux photo et sur le produit cité ci dessus jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- **Deux codes coupons d'une valeur de 32€ valables pour commander un pack photo premium de 200 tirages 11\*15cm utilisables sur le site CEWE-Photo.fr grâce à des codes uniques qui seront communiqués aux gagnants** (1) Offre valable sur la catégorie tirages photo et sur le produit cité ci dessus jusqu'au 31/07/2018, hors frais de traitement et d'envoi. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto. \*Conformément aux tarifs, tous les prix s'entendent toutes taxes comprises.
- **Un appareil photo Ricoh Theta SC 360° d'une valeur de 229€TTC**
- **Un séjour Homair Villages Vacances d'une valeur de 550€ TTC**

Séjour(s) d'une semaine en mobil-home « 4/6 personnes Bungalow » valable jusqu'au 31 Octobre 2018 (à prolonger sur la saison 2019 en dehors des vacances scolaires) , sous réserve de disponibilités, hors périodes du 28/04/2018 au 13/05/2018 et du 07/07/18 au 01/09/2018 dans l'un des 13 campings suivants :

- Cadenet – Camping le val de Durance\*\*\*\*
- La Ciotat – Camping La Baie des Anges\*\*\*\*
- Les Mazures – Camping Le Lac des Vieilles Forges\*\*\*
- Lit et Mixe – Camping Le Soleil des Landes\*\*\*\*

- Mirepeisset – Camping Le Val de Cesse\*\*\*
  - Proissans – Camping Le Val d'Ussel\*\*\*\*
  - Paris-Champigny – Camping Paris-Est\*\*\*\*
  - Port-Cogolin – Camping Marina Paradise\*\*
  - Régusse – Camping Les Lacs du Verdon\*\*\*\*
  - St Nic – Camping Le Domaine de Ker'Ys\*\*\*\*
  - Torreilles – Camping La Palmeraie\*\*\*\*
  - Vendres – Camping les Sablines\*\*\*\*
  - Ghisonaccia – Camping Marina d'Erba Rossa\*\*\*\* (hors période du 23/06/18 au 15/09//2018 pour ce camping)
- Ce séjour ne comprend pas les frais de bouche, de transport, taxes de séjour, assurances ainsi que tous autres frais engendrés lors du séjour, notamment les cautions obligatoires et frais relatifs aux options, activités et animations. A défaut de disponibilités dans le camping choisi, sur le type de mobil-home cité ci-dessus, aux dates souhaitées, de nouvelles propositions pourront être faites par la société HOMAIR VACANCES au gagnant. Le gagnant ne pourra en aucun cas céder son séjour, le reporter à une date ultérieure à la limite fixée dans le présent article ou à demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain, non disponibilité du séjour souhaité ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

#### *7. Modalités d'information du Gagnant*

Les Gagnants, dans le cadre de l'Opération seront informés :

- **De leur gain automatiquement au moment de l'instant gagnant.**

Un message « gagné » accompagné de leur lot et/ou du voucher sera affiché sur la page du jeu.

- Aucun message ne sera adressé aux perdants.

#### *8. Droits du Gagnant de l'Opération*

Les gagnants du lot **Ricoh Theta et des lots CEWE photo** auront la faculté de céder les Lots à un tiers, les lots n'étant pas nominatif.

Le gagnant du lot **séjours Homair Villages** ne pourra pas céder le Lot à un tiers, le lot étant nominatif.

#### *9. Changement / indisponibilité / actualisation des Lots / arrêt de production temporaire ou définitive du modèle*

La Société Organisatrice se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient ou, plus généralement, pour quelque raison que ce soit, de modifier la dotation et de la remplacer par un Lot d'une valeur au moins équivalente que ce soit en cas d'indisponibilité du Lot ou pour toute autre raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

#### *10. Attribution de Lots devenus indisponibles sur le marché ou modifiés par rapport à ceux promis*

Le Gagnant, qui aura reçu son Lot, ne pourra prétendre, de quelque manière que ce soit, au Lot indiqué et représenté à l'origine dans la brochure publicitaire si celui-ci ne se trouve plus sur le marché au moment de l'attribution du Lot.

#### **11. Modalités de remise du Lot**

La dotation de loterie commerciale, suite au tirage au sort, sera remise :

- Dans le mois qui suit le jeu concours par voie postale pour le séjour Homlair Villages et l'appareil photo Ricoh Theta
- Par mails pour les vouchers CEWE Photo

Les frais d'expédition du Lot seront à la charge de la Société Organisatrice. Si le Gagnant refuse le Lot, les frais de retour seront à la charge de ce dernier.

#### **12. Responsabilité en matière de remise du Lot**

Lorsque la remise du Lot est effectuée par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du Lot ou d'avarie résultant du fait des services postaux.

Il appartiendra au Gagnant, au moment de la signature du bon de réception du Lot, de vérifier que celui-ci n'a subi aucun dommage (emballage ou Lot lui-même), du fait du transport.

En cas de dommage constaté, le Gagnant pourra refuser le Lot et adresser une réclamation écrite auprès de la Société Organisatrice dans le délai de 2 semaines. S'il l'accepte néanmoins, il devra émettre des réserves dans le bon de réception qu'il remettra au transporteur.

#### **13. Modalités de participation à l'Opération**

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par les participants.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice.

Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 semaines à compter de la réception du Lot.

#### **14. Frais de participation**

Les éventuels frais de participation à l'Opération sont à la charge du participant.

#### **15. Annulation ou modification du présent règlement**

La Société Organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'Opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les modifications des conditions de l'Opération seront publiées sur le site de votre Service Photo en ligne et pourra être demandé en appelant le Service Client de votre Service Photo.

#### **16. Disponibilité du règlement de l'Opération**

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Le règlement sera sur le site de votre Service Photo en ligne et pourra être demandé en appelant le Service Client de votre Service Photo.

#### **17. Exclusions des participants**

Ne peuvent participer à l'Opération les employés de la Société Organisatrice. En cas de fraude ou de tentative de fraude dûment constatée, la Société Organisatrice, nonobstant la mise en œuvre de poursuites judiciaires, pourra procéder à l'exclusion d'un ou plusieurs professionnels.

#### **18. Traitement des données personnelles**

Tout participant ayant communiqué à la Société Organisatrice, via son inscription à l'Opération, des coordonnées fausses ou erronées, sera exclu de l'Opération sans qu'il soit possible pour lui d'effectuer un quelconque recours.

Toutes les informations que les participants communiquent sont destinées uniquement à la Société Organisatrice, responsable du traitement. Toutefois, ces informations pourront être transmises aux partenaires de la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale si le participant a donné son accord en cochant la case y afférent.

Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est de sélectionner les gagnants par la voie du tirage au sort.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent se rendre directement sur le site internet via « Mon Compte » ou contacter le Service client de votre Service Photo.

#### **19. Droit applicable**

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement, les participants et la société Organisatrice s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement.